rlpi
réglement local de publicité intercommunal
métropole rouen normandie

LETTRE D'INFO 1

À destination des habitants de la Métropole Rouen Normandie



Un RLPi pour définir la place de la publicité dans notre quotidien.

La Métropole Rouen Normandie (MRN) s'est engagée dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce document permet, à l'échelle de notre métropole, de maîtriser la place de la publicité extérieure avec des objectifs clairs :

- Concilier protection du cadre de vie et intérêts de l'ensemble des acteurs locaux (habitants, acteurs économiques, collectivités publiques...).
- Harmoniser les règles d'implantation des dispositifs tout en intégrant les spécificités locales.
- S'inscrire dans le prolongement des orientations du PLU pour une Métropole rayonnante et dynamique, garante des équilibres et solidarités et offrant un environnement de qualité pour tous.
- Prendre en compte et encadrer les nouveaux modes de communication et procédés en matière de publicité.

Sous ses abords très techniques, il s'agit en réalité d'un sujet important qui nous concerne tous. La question est claire : dans quel environnement voulons nous vivre, et quelle place la publicité peut/doit y occuper ?

C'est pourquoi la Métropole souhaite la participation du plus grand nombre : habitants et usagers, institutions, commerçants, artisans et industriels, professionnels de l'affichage, associations de protection des paysages…

La Métropole a mis en place de nombreux outils qui favorisent la participation et compte sur vous pour vous en emparer !

métropole
ROUENNORMANDIE

LE POINT SUR LES DISPOSITIFS CONCERNÉS

Le RLPi réglemente la place de la publicité dans la ville.
Retour sur ce qui est concerné, ce qui ne l'est pas.
Prêt pour la concertation ?

LES ÉLÉMENTS CONCERNÉS PAR LE RLPI

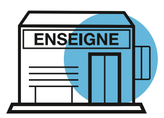
LA PUBLICITÉ

Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

LES PRÉ-ENSEIGNES

Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

LES ENSEIGNES



Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

EN QUOI LE RLPI VOUS CONCERNE?

Il aura des impacts visibles dans la vie de tous les jours :

Un impact pour notre territoire
Le RLPi permet de contribuer à l'attractivité du territoire et à la qualité de ses paysages en évitant la surenchère ou la mauvaise implantation de dispositifs relevant de la publicité extérieure.

Un impact pour tous les habitants
Le RLPi permet d'agir sur les paysages du quotidien des habitants en règlementant la publicité extérieure.

Un impact pour les acteurs économiques
Le RLPi garantit la bonne visibilité des activités. Les commerçants, artisans, entreprises et afficheurs, doivent respecter les règles du RLPi pour l'implantation de leurs enseignes et panneaux publicitaires.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Le RLPi règlemente-t-il la publicité sur les véhicules ?

2. De quelle législation relève le règlement de publicité : urbanisme, environnement, code de la route ?

3. La réglementation de publicité encadre tous les critères suivants sauf 2. Lesquels :
- les formes ?
- le nombre ?
- la typologie des supports ?
- les formats ?
- les modalités d'installation ?
- la couleur ?
- le contenu ?
- le mode d'éclairage ?

4. Le RLPi peut-il encadrer la signalisation routière ?

5. Le RLPi peut-il règlementer la signalisation d'information locale (fléchage menant vers une activité utile aux personnes en déplacement) ?

1. Non ; 2.Code de l'environnement ; 3. Le RLPi ne réglemente ni le contenu ni les couleurs ; 4. Non, c'est le code de la route ; 5. Non, car la SIL n'est pas un dispositif publicitaire et relève du code de la route.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET CADRE DE VIE



Premiers retours sur le Diagnostic publicitaire

L'inventaire terrain effectué au printemps 2021 sur un échantillon d'environ 1 300 publicités et pré-enseignes démontre que la proportion de dispositifs numériques au sein du parc publicitaire reste relativement faible mais que leur impact paysager est important. Il y a une proportion importante de très grands dispositifs (hors mobilier urbain, 32 % des ont un format supérieur à 12m²).On note également que la densité publicitaire est plus importante principalement le long de certains grands axes ou au sein de certaines zones d'activités. Les enseignes sont également très présentes dans les centres villes et centres bourgs, et de bonne qualité dans les secteurs patrimoniaux.



QUEL CALENDRIER PRÉVISIONNEL ?

Le RLPi est actuellement dans la phase de diagnostic qui s'achèvera en octobre 2021.

Début 2021	Fin 2021	Fin du 1er semestre 2022	Fin 2022 Arrêt	Fin 2023 Approbation

Phase amont → Diagnostic → Orientations → Traduction règlementaire (zonage réglement) → Phase administrative : consultations, enquête publique → Mise en œuvre

Concertation grand public et acteurs concernés + PPA
Colaboration avec les communes

- Prescription + collaboration communes
- Débat sur les orientations du RLPi
- Arrêt du projet de RLPi
- Approbation du RLPi

COMMENT PARTICIPER ?

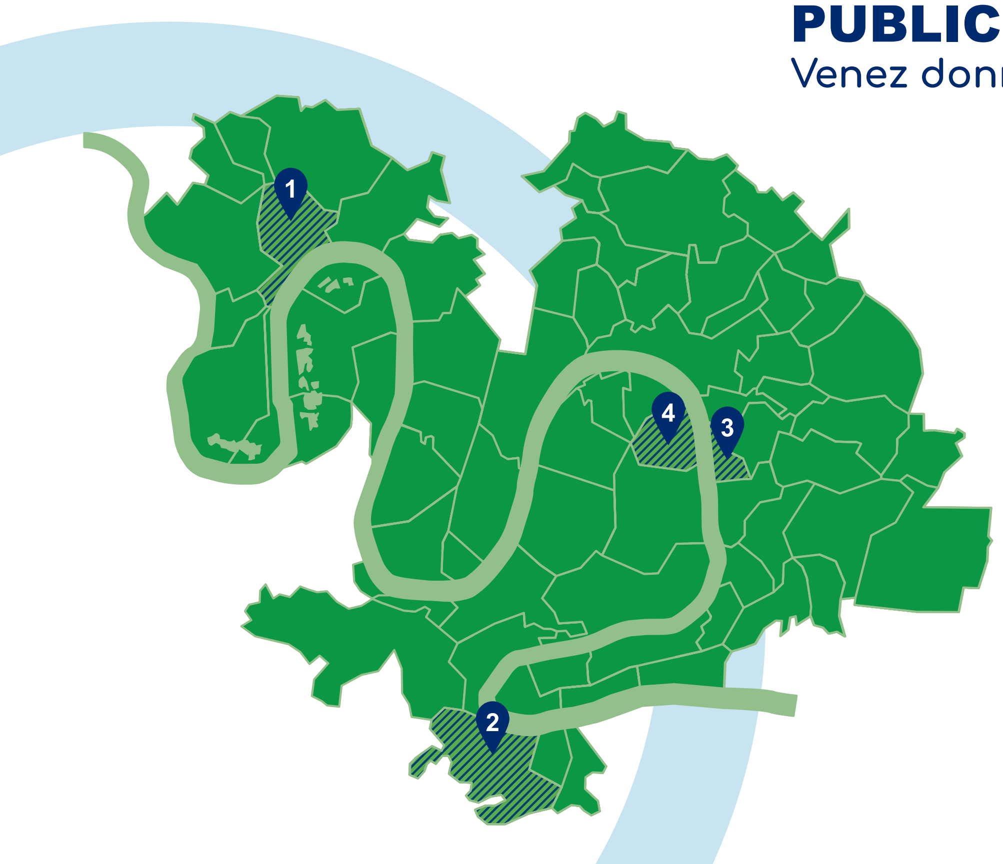
Pour mener à bien son RLPi, la Métropole Rouen Normandie a fait appel au prestataire **GO PUB Conseil, expert en élaboration de RLP, en groupement avec l'agence Giboulées pour la partie concertation/communication.**

La concertation avec le grand public a été lancée et différents dispositifs sont déployés pour permettre à tous de s'informer et de s'exprimer: registres de concertation à disposition dans les 71 communes, pages RLPi sur le site internet de la Métropole, page RLPi sur la plate-forme internet de participation citoyenne « je participe », balades métropolitaines et appel à photos, adresse mail dédiée rlpi@metropole-rouen-normandie.fr…

Tous ces outils sont pleinement à votre disposition ; vous pouvez les mobiliser pour exprimer vos positions et avis.

Dispositif	Période
Registres à disposition dans les 71 Mairies + siège MRN	Durant toute la démarche
Site internet et plateforme Je Participe	En activité depuis le 5 mars 2021
Articles MAG	Petits articles parus en février, mars, avril et mai
Un appel à photos	En ligne du 31 mars au 30 juin
Balades métropolitaines	26 mai
Vidéo d'animation	en ligne en juillet
1ère lettre d'information + panneaux exposition	Septembre
1ère sessions de réunions publiques	Fin septembre début octobre

Réunions publiques
PUBLICITÉ ET PAYSAGE
Venez donner votre avis



1 Lundi 20 septembre 18h
Duclair Salle Marcel Vot
Rue de Ronnenberg

2 Mardi 21 septembre 18h
Elbeuf Salle des fêtes
Hôtel de Ville - Place Aristide Briand

3 Jeudi 23 septembre 18h
Amfreville la Mi-Voie
Centre culturel Simone Signoret,
Salle la Ronde - 30 Rue Jean Binard

4 Jeudi 30 septembre 18h
Sotteville-lès-Rouen
Salle Ambroise Croizat
Avenue de la Libération

Et à tout moment donnez votre avis:

Dans les registres dans les 71 mairies et au siège de la Métropole

Sur le site internet Je Participe

SUIVEZ-NOUS !
@MetropoleRouenN
Métropole Rouen Normandie

UNE QUESTION ?
www.metropole-rouen-normandie.fr/quest-ce-que-le-rlpi
02 35 52 92 08
rlpi@metropole-rouen-normandie.fr

métropole ROUENNORMANDIE